DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20200924-lmc100000020943-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/09/2020
Réception Préfet : 25/09/2020
Publication RAAD : 25/09/2020

Séance du jeudi 24 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/09/24-1/01**

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 6 – Culture et Patrimoine
Rapporteur : MORIN Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Modification du règlement des CID et des FAC.

Le 26 juin 2020, le Département a adopté son Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique pour les cinq années à venir. Dans ce cadre, et afin de faire levier pour atteindre ses objectifs en matière d'aménagement du territoire, ce schéma bénéficiera d'un accompagnement très volontariste pour les EPCI et les Communes au travers de la politique contractuelle. Cette volonté nécessite une modification du règlement de ces deux dispositifs.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier départemental, modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01du 20 novembre 2015 relative à la création d'un nouveau dispositif contractuel départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/02 du 14 juin 2019 relative à la modification du règlement de Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Equipement Rural (FER),

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019 relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/01 du 26 juin 2020 relative à l'adoption du Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique 2020/2025,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement, tel que joint en annexe n° 1 à la présente délibération,

Article 2 : d'adopter la modification du règlement du Fonds d'Aménagement Communal (FAC), tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) : M. Arnaud de BELENET

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne